



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[La nouvelle réglementation chinoise sur l'enregistrement des formules de poudres de lait infantiles contraint Murray Goulburn et MeadJohnson à mettre un terme à leur coopération](#) – Baisse attendue des quantités de poudres de lait importées en Chine du fait de cette nouvelle réglementation

[La Chine envisage de changer son système de vente du sel](#) - Une réforme de l'industrie du sel permet de modifier le mode de vente sous monopole

[Levée de l'embargo sur les semences bovines françaises](#) – Une liste des centres de collecte et de stockage de semences bovines autorisés a été publiée sur le site de l'AQSIQ

[Les termes imprécis interdits sur les étiquettes de lait en poudre](#) – Une notification a été publiée

[JD.com et le CBBC travailleront ensemble pour la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine du E-commerce](#) - Un accord a été signé entre les deux parties

[Confirmation de l'exonération des taxes sur les semences importées au cours du 13^{ème} plan quinquennal](#) – D'après l'« Annonce sur les mesures fiscales des semences importées »

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Forte chute du prix des actions de producteurs australiens de poudre de lait infantile](#) – Leur prix devrait cependant repartir à la hausse sur le long terme

[Les franchises de McDonald's en Chine seront acquies par un consortium](#) – Cette acquisition apportera à McDonald's des capitaux et supports locaux

[Le groupe laitier néo-zélandais Fonterra va introduire sa marque de lait bio sur le marché chinois](#) – Le segment du lait haut de gamme sera visé dans un premier temps

[500 entreprises agroalimentaires australiennes en prospection sur le marché chinois](#) – Un accord a été trouvé avec la chambre de commerce des entreprises de Hangzhou à Shanghai

[L'entreprise Shanghai Maling fait l'acquisition d'une coopérative d'éleveurs néo-zélandaise](#) – Nouvelle acquisition à l'étranger pour alimenter le marché chinois

[Acquisition du plus grand « propriétaire foncier » australien par un consortium sino-australien](#) – Le ministre australien des finances a donné son accord à cette acquisition

[Le premier lot de porc européen est arrivé en Chine en train](#)

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

La nouvelle réglementation chinoise sur l'enregistrement des formules de poudres de lait infantiles contraint Murray Goulburn (MG) et MeadJohnson à mettre un terme à leur coopération – Baisse attendue des quantités de poudres de lait importées en Chine du fait de cette nouvelle réglementation

La presse chinoise a annoncé le 6 décembre que le géant australien du secteur laitier MG et l'entreprise américaine MeadJohnson ont trouvé un compromis mettant fin à leur accord de coopération, signé en mars 2016, relatif à l'approvisionnement stratégique en produits nutritionnels. M. David Malinson, CEO par intérim du groupe MG, a expliqué que cette décision était due aux changements de la réglementation sur le marché chinois, et que la structure de coopération avec MeadJohnson envisagée au préalable n'est plus adaptée. MG va désormais s'orienter vers une stratégie plus B2B pour les produits nutritionnels.

Avec le lancement en octobre 2016 de la « réglementation sur l'enregistrement des formules de poudre de laits infantiles », la Chine impose désormais non seulement des obligations d'enregistrement des marques et des formules de poudres de lait infantiles, mais aussi des restrictions accrues sur les importations de ces produits. Actuellement, MG ainsi que 6 autres entreprises australiennes de fabrication de formules de poudre de lait infantiles ont été autorisées à s'enregistrer auprès des autorités chinoises.

Thématique : poudre de lait infantile – Importation

Date : le 8 décembre 2016

Source : http://epaper.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2016-12/08/content_355475.htm

(site internet du journal « Beijing Business Today »)

La Chine envisage de changer son système de vente du sel - Une réforme de l'industrie du sel permet de modifier le mode de vente sous monopole

Le 9 décembre 2016, le Ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information de Chine (MIIT) a demandé publiquement les avis sur les deux nouvelles réglementations suivantes : « Mesures sur la vente exclusive du sel alimentaire » et « Règles de la gestion de l'industrie du sel ». Dans ces deux documents, les producteurs de sel alimentaire désignés par l'Etat peuvent vendre du sel sur le marché national (et non plus uniquement régional), et le prix peut varier selon le marché.

En avril dernier, le Conseil des Affaires d'Etat avait publié un document intitulé « Projet de la réforme du système de l'industrie du sel ». En mai dernier, le MIIT a commencé les modifications des deux mesures précitées.

Ces deux documents ont annulé les limites régionales de production et de vente en gros du sel alimentaire. Les entreprises productrices de sel alimentaire désignées par l'Etat pourront demander aux autorités une licence d'autorisation de la vente en gros. Les limites provinciales de l'achat en gros seraient ainsi levées.

L'autre point important de cette réforme est que le prix varie selon le marché. D'après le document « Mesures sur la vente exclusive du sel alimentaire », le prix sera fixé de façon autonome par l'entreprise en fonction des paramètres suivants : coût de la production, qualité du produit, demande du marché... Ce document souhaite parallèlement mettre en place un système renforçant la confiance envers les distributeurs de sel alimentaire.

Cependant, afin d'éviter un changement brusque du prix, l'Etat va renforcer davantage les mesures de contrôle et d'inspection. En outre, un système de stockage devrait être établi au sein des entreprises qui respecteront les règles précisées par l'Etat vis-à-vis des quantités minimum et maximum stockées.

Thématique : sel - réforme

Date : le 10 décembre 2016

Source : http://news.xinhuanet.com/fortune/2016-12/09/c_1120089909.htm

Levée de l'embargo sur les semences bovines françaises – Une liste des centres de collecte et de stockage de semences bovines autorisés a été publiée sur le site de l'AQSIQ

En juillet 2016, l'AQSIQ avait diffusé une circulaire au sujet de la levée d'embargo Schmallenberg (SVB) de semences bovines en provenance des 4 pays (France, Allemagne, Angleterre et Danemark). Suite à cela, des protocoles et accords sur le certificat sanitaire ont été signés par les autorités compétentes de ces pays. L'embargo Schmallenberg, mis en application depuis avril 2012, avait interdit l'importation depuis plusieurs pays européens de semences et embryons bovins et ovins produits depuis le 1^{er} juin 2011.

Mi-octobre, l'AQSIQ a publié sur son site internet la liste des centres de collecte et de stockage de semences bovines français autorisés. A l'heure actuelle, 16 centres de collecte ainsi que 24 centres de stockage de semences bovines françaises sont agréés pour l'exportation vers la Chine.

Thématique : semence bovine – levée d'embargo

Date : le 12 décembre 2016

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlqg_12538/zjgg/2016/201607/t20160714_470260.htm ;

(Site internet de l'AQSIQ)

Les termes imprécis interdits sur les étiquettes de lait en poudre – Une notification a été publiée

L'Office général de l'Administration des Aliments et de la Médecine a récemment publié une notification intitulée « Annonce pour l'identification, la surveillance et l'inspection de l'étiquette des laits en poudre ». Selon cette notification, les expressions ambiguës comme « lait importé », « source à l'étranger », « élevage bio », ainsi que les mots disant clairement ou indirectement : « bénéfique au développement du cerveau », « favorable au système immunitaire », « renforce le système digestif », « zéro/sans additif », etc sont interdites.

Les aspects suivants des produits sont à vérifier sur les étiquettes: le nom, la provenance, les ingrédients, les revendications de l'étiquette, les *claims* nutritionnels ou en termes de bienfaits, une exagération des affirmations du produit.

Tout d'abord le nom doit être vrai, précis et il est défendu de changer la taille ou la couleur des mots pour induire en erreur les consommateurs. Deuxièmement, il est interdit d'utiliser les expressions comme "lait importé", "source à l'étranger", "élevage bio", etc. Troisièmement, la liste des ingrédients et les informations nutritionnelles doivent être en conformité avec la norme GB 28050-2011. Quatrièmement, toutes les informations nécessaires doivent être écrites (comme par exemple le numéro de licence de production) sur l'étiquette du produit. Cinquièmement, il est défendu d'utiliser des mots comme : zéro additif, sans additif, etc. Sixièmement, il est interdit de faire figurer des mots explicites ou implicites prônant des bienfaits inexistantes tels que « bénéfique au développement du cerveau », « favorable au système immunitaire ou au système digestif », etc. Septièmement, il ne faut pas utiliser des mots comme « lait maternel », « lait humain », etc.

A partir de la date de publication de l'annonce, les producteurs de lait en poudre devront effectuer une autocorrection dans un délai de trois mois puis, dans les 15 jours après l'autocorrection, ils devront rendre un rapport au service local de l'Administration des Aliments et de la Médecine. Les producteurs étrangers qui exportent en Chine devront présenter leur rapport au service local à travers leurs distributeurs chinois.

Thématique : lait en poudre – étiquette

Date : le 9 décembre 2016

Source : <http://www.chinanews.com/cj/2016/12-09/8089245.shtml>

JD.com et le CBBC travailleront ensemble pour la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine du E-commerce - Un accord a été signé entre les deux parties

Le 9 décembre, JD.com et le China-Britain Business Council (CBBC) ont signé à Pékin un accord de coopération stratégique visant la protection des droits de propriété intellectuelle. Jeff Ding, président en Chine du CBBC, et Linzhao, conseiller juridique de JD.com ont signé un mémorandum en tant que représentants des deux parties. Sean Dennehy, président du bureau britannique de la propriété intellectuelle et Xiong Qingyun, vice-président senior de JD.com ont fait des discours. En tant que directeur général du bureau des secteurs de la consommation, de l'innovation et de l'éducation du service Commerce international de l'ambassade d'Angleterre en Chine, Huo Jiakai a assisté à la cérémonie et a lui aussi prononcé un discours. Parmi les participants britanniques, nous constatons la présence de représentants des entreprises des produits alimentaires et cosmétiques, de produits électroménagers innovants, ainsi que celle des fabricants d'huile pour moteur, de cabinets de conseil en stratégie et management, de maisons d'édition.

Selon l'accord, les deux parties s'apprêtent à renforcer davantage la coopération et l'échange en termes de protection de la propriété intellectuelle. De plus, elles vont lutter ensemble contre les violations des droits de propriété intellectuelle des entreprises et des marques anglaises dans le domaine du commerce électronique. L'accord prévoit également qu'un canal sera mis en place de la part de JD.com pour faciliter la priorisation des plaintes déposées par des entreprises britanniques, permettant ainsi un traitement plus efficace. JD.com essaie également de distinguer efficacement les affaires délictuelles simples des affaires complexes afin d'être en mesure de traiter rapidement les cas simples. Le CBBC apporte à JD.com un soutien technique et juridique en vue d'aider à la résolution de problèmes liés aux droits de propriété intellectuelle. Les deux parties tentent de mettre en application et de promouvoir les normes de "tolérance zéro" contre les marchandises contrefaites.

Thématique : JD.com – CBBC - propriété intellectuelle

Date : le 12 décembre 2016

Source : http://www.cqn.com.cn/cj/content/2016-12/12/content_3704056.htm

Confirmation de l'exonération des taxes sur les semences importées au cours du 13^{ième} plan quinquennal – D'après l' « Annonce sur les mesures fiscales des semences importées »

Le Conseil des Affaires d'Etat décide de poursuivre l'exonération de TVA sur les importations de semences au cours du 13^{ième} plan quinquennal, soit entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2020 (cette mesure était déjà en vigueur

au cours du 12^{ème} plan quinquennal).

Les espèces suivantes sont concernées :

I. Les semences qui sont étroitement liées à la production agricole ou sylvicole et qui servent directement dans la production agricole ou sylvicole :

1. les semences ou les pousses agricoles ou sylvicoles ;
2. les semences animales de la production de la viande ou des volailles ;
3. les semences destinées à l'élevage des poissons ou des fruits de mer ;
4. les semences de tout genre destinées aux recherches ou des expériences scientifiques.

II. Les semences d'animaux sauvages

III. Les chiens policiers, leur sperme ou leurs embryons

Les semences exemptes de taxes ne pourront pas être utilisées dans la construction de terrains sportifs (terrains de football ou green de golf) ou celle des parcs de loisir (villages vacances).

La mise en œuvre des politiques d'exonération suivra le processus suivant:

1. les importateurs déposent leur demande d'importation
2. les autorités en charge de ce secteur leur proposent la suggestion d'exonération
3. le Ministère des Finances fixe le plan annuel d'exonération avec les autorités compétentes
4. les autorités concernées fixent les types de semences exonérées et la quantité importée par les entreprises chinoises
5. les entreprises importatrices suivent la procédure de demande d'exonération.

Thématique : semences importées - exonération de TVA

Date : le 12 décembre 2016

Source : http://gss.mof.gov.cn/zhengwuxinxi/zhengcefabu/201612/t20161202_2471634

(site internet du ministère des finances)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Forte chute du prix des actions de producteurs australiens de poudre de lait infantile – *Leur prix devrait cependant repartir à la hausse sur le long terme*

En raison du ralentissement des ventes et de la nouvelle réglementation sur les poudres de lait infantiles en Chine, le prix des actions de Bellamy's, producteur australien de poudres de lait infantile, a chuté de plus de 40%. La valeur des actions de son concurrent A2 Milk a également connu une chute de 10%.

Selon Bellamy's, ses objectifs de ventes n'ont pas été atteints lors de la « fête du shopping » du 11 novembre en Chine. Les changements des réglementations chinoise sur l'enregistrement des formules de poudres de lait infantiles a eu un fort impact sur ses parts de marché.

Avant la chute, en raison de la demande croissante en produits laitiers et de la hausse de la consommation de la classe moyenne en Chine, les actions des producteurs de poudres de lait étaient plébiscitées.

Bien qu'actuellement les actions soient en chute, il existe encore un potentiel de croissance sur le long terme, notamment grâce au lancement de la politique autorisant deux enfants par famille qui devrait relancer les cours

Thématique : prix d'actions – poudres de lait infantiles

Date : le 2 décembre 2016

Source : <http://mt.sohu.com/20161202/n474749903.shtml>

Les franchises de McDonald's en Chine seront acquies par un consortium – *Cette acquisition apportera à McDonald's des capitaux et supports locaux*

Selon the Wall Street Journal, un grand consortium, qui comprend notamment Carlyle Group et Citic Limited, fera prochainement l'acquisition des 80% des actions des franchisés de McDonald's en Chine que revendra Mc Donalds.

Cette acquisition, qui sera publiée au plus vite la semaine prochaine, devrait atteindre une valeur de 2 milliards de USD au maximum. La vente de ses actions permettra à McDonald's de diminuer ses frais de fonctionnement et de conserver ses capitaux.

Mac Donalds conservera 20% des actions de ses restaurants franchisés. Mac Donald conserve le contrôle direct de 65% de ses restaurants. Thématique : acquisition– consortium

Date : le 07 décembre 2016

Source : <http://www.yicai.com/news/5177087.html>

Le groupe laitier néo-zélandais Fonterra va introduire sa marque de lait bio sur le marché chinois – *Le segment de lait haut de gamme sera visé dans un premier temps*

Le groupe Fonterra a annoncé le 8 décembre le lancement de deux nouveaux produits de sa marque Anchor sur le

marché chinois : « NaturalUp », lait bio à température ambiante et « LiveUp », lait à température ambiante riche en calcium et disposant d'une teneur en protéines supérieure de 50% au lait UHT standard. « NaturalUp » est le premier lait bio que le groupe Fonterra lance sur le marché chinois. Fonterra a déjà obtenu pour ce produit la double certification « biologique » délivrée par les autorités chinoises et néo-zélandaises. « NaturalUp » ne sera dans un premier temps que disponible sur les sites de E-commerce.

La directrice zone grande Chine du groupe Fonterra Mme ZHU Xiaojing explique que le groupe néo-zélandais va continuer à proposer des produits laitiers sûrs et de haute qualité sur le marché chinois, afin de satisfaire la forte demande des consommateurs sur ce segment.

Thématique : Lait bio – Fonterra

Date : le 08 décembre 2016

Source : <http://www.aiweibang.com/yuedu/171503662.html>

500 entreprises agroalimentaires australiennes en prospection sur le marché chinois – Un accord a été trouvé avec la chambre de commerce des entreprises de Hangzhou à Shanghai

Selon un article publié le 8 décembre par ACB News, une délégation de 200 personnes du cercle des entreprises de Toowoomba (TSBE) dans la province du Queensland en Australie s'est récemment rendue en Chine pour rencontrer les représentants de la chambre de commerce des entreprises de Hangzhou à Shanghai (CCHES), l'un des plus importants réseaux d'entreprises en Chine. Cette rencontre a donné lieu à la signature d'un MoU, formalisant l'établissement de relations de coopération entre les deux organisations. Selon M. Shane Charles, directeur de TSBE, cet accord va permettre aux deux entités de coopérer et devrait apporter de nombreuses opportunités aux entreprises et membres de ces deux organisations respectives. La CCHES compte plus de 5000 membres (et 700 entreprises, *ndt*). TSBE représente de son côté plus de 500 entreprises. Ce MoU définit un cadre de coopération sur deux ans permettant l'échange d'informations et l'accès réciproque aux ressources. M. Shane Charles a également expliqué que Toowoomba est la deuxième plus grande agglomération d'Australie intérieure et que l'industrie agroalimentaire locale représente le deuxième plus grand centre de production alimentaire du pays. Les produits locaux les plus exportés sont les céréales et les produits carnés. A ce titre, l'aéroport local de Wellcamp est amené à devenir progressivement un centre logistique pour les exportations de produits agroalimentaires frais, avec la Chine comme marché principal.

Thématique : Produits agroalimentaires – Queensland

Date : le 8 décembre 2016

Source : http://www.acbnewsonline.com.au/html/2016/australianews_1208/17879.html

L'entreprise Shanghai Maling fait l'acquisition d'une coopérative d'éleveurs néo-zélandaise – Nouvelle acquisition à l'étranger pour alimenter le marché chinois

Shanghai Maling a annoncé le 6 décembre la prise de contrôle de Silver Fern Farms, une coopérative néo-zélandaise créée en 1948 et regroupant actuellement plus de 16 000 éleveurs de bovins, ovins et gibiers. Shanghai Maling a acheté plus de 50% des actions de Silver Fern Farms, pour un montant total de 267 millions de NZD (environ 1,3 milliard de RMB).

Fondée en 1997, Shanghai Maling est une entreprise agroalimentaire spécialisée dans l'élevage, l'abattage, la transformation de produits alimentaires ainsi que dans la production de conserves alimentaires. Cette acquisition devrait permettre à Shanghai Maling d'assurer son approvisionnement en bœuf et agneau de haute qualité en provenance de Nouvelle-Zélande, de mettre en place une chaîne de production complète et d'augmenter sa capacité à générer des profits. Du côté de Silver Fern Farms, cette opération devrait mettre fin à ses besoins de trésorerie et offrir des débouchés à sa surcapacité de production.

Thématique : Acquisition – Produits alimentaires

Date : le 9 décembre 2016

Source : <http://www.morningwhistle.com/website/news/2/57303.html>

Acquisition du plus grand « propriétaire foncier » australien par un consortium sino-australien – Le ministre australien des finances a donné son accord à cette acquisition

Selon ABC News, en octobre dernier, un consortium composé de la milliardaire australienne Mme Gina Rinehart et de Shanghai Cred Real Estate Stock Co., a fait l'acquisition de S. Kidman & Co pour 385 millions de dollars australiens. S. Kidman & Co est le plus grand « propriétaire foncier » d'Australie avec 10 fermes d'élevage bovin qui couvrent 1,3% de la superficie du pays.

M. Scott Morrison, le ministre australien des finances, explique qu'il a donné son accord à cette acquisition car ce projet ne viole pas les intérêts de l'Etat. La joint-venture Outback Beef, établie par Le consortium sino-australien pour cette acquisition, sera sous contrôle de la partie australienne : après l'acquisition, Hancock Prospecting (entreprise

appartenant à Mme Gina Rinehart) et Shanghai Cred détiendront respectivement 67% et 33% des capitaux propres de S. Kidman & Co.

De plus, grâce aux acquisitions effectuées par Mme Gina Rinehart dans la filière bovine, à l'avenir, Hancock Prospecting posséderait environ 300 000 boeufs et deviendrait l'un des trois premiers producteurs de bœuf en Australie.

Thématique : acquisition – élevage de bovins

Date : le 9 décembre 2016

Source : http://www.acbnewsonline.com.au/html/2016/australianews_1209/17887.html

Le premier lot de porc européen est arrivé en Chine en train

Le 11 décembre, le premier lot de porc européen transporté par le train sino-européen est arrivé sur le marché chinois, dans le Sichuan, après la période obligatoire d'inspection et de quarantaine.

Ce lot de porc provenant d'Allemagne représente un total de 21,9 tonnes. Le porc a été congelé avant de prendre le train à Nuremberg en Allemagne. Après avoir traversé quatre pays (la Pologne, la Biélorussie, la Russie et le Kazakhstan) le train est arrivé directement à Chengdu après être passé par le col de la Montagne d'Ala au Xinjiang. Une expédition de 12 000 kilomètres en 13 jours, c'est-à-dire 40 jours de moins que le transport maritime.

Selon un responsable concerné du Bureau de la sécurité alimentaire Import et Export de l'AQSIQ, la Chine est un grand consommateur de viande. Ses importations n'ont cessé de croître, principalement en provenance d'Europe. Avant, les importations arrivaient en Chine par le fret maritime et un peu par fret aérien. Pour accéder aux régions intérieures chinoises comme le Sichuan, il fallait compter un temps plus long et un coût plus élevé. De plus, les correspondances multiples augmentaient le risque de sécurité sanitaire des aliments.

De plus, d'après ce même responsable, l'AQSIQ a effectué de nombreux efforts pour promouvoir la réforme du mode d'inspection des viandes importées. Ainsi, celles-ci pourront être transportées directement dans les régions intérieures de la Chine en conteneurs entiers (sans vérification de la marchandise au point d'importation comme auparavant), ou avec le sceau d'origine ou le certificat original. Il en résulte que la quarantaine et l'inspection de la viande importée pourront être réalisées aux ports dotés de conditions spécifiques pour l'inspection ou dans des endroits spécialisés.

Thématique : porc européen - fret ferroviaire - quarantaine et inspection

Date : le 12 décembre 2016

Source : http://www.ce.cn/cyssc/sp/info/201612/12/t20161212_18600875.shtml

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration of Quality Supervision, Inspection and Quarantine
CBBC	China-Britain Business Council
CCHES	Chambre de Commerce des entreprises de Hangzhou à Shanghai
CDI	Cameperdown Dairy International
CEO	Chief Executive Officer
MG	Murray Goulburn
CNY	Chinese Yuan, devise chinoise
MIIT	Ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information de Chine
MOU	Memorandum of Understanding
NZD	New Zealand Dollar
RMB	China Renminbi, devise chinoise
SVB	Schmallenberg
TSBE	Toowoomba and Surat Basin Enterprise
TVA	Taxe à valeur ajoutée
UHT	Ultra High Temperature treated
USD	Dollar des Etat-Unis

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : DENG Yanxia – Agrotech bureau de Shenzhen
Fanny DING - Agrotech bureau de Pékin
Ying LI – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin
Antoine Oustrin – Prospecteur Agrotech bureau de Shanghai
Juliette Caron – Prospective Agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser – Conseiller Export Agrotech bureau de Pékin
Hélène Hovasse – Agrotech
Farah Fliti - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.